

**Procès-verbal de la réunion du Conseil  
Municipal du Mardi 13.05.2014**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.  
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Le mardi 13 mai 2014, à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 06.05.2014), sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire.

Etaient présents :

Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.  
Mr. LACOME Jean-Luc, Mme FIORITO-BENTROB Ghislaine, Mr. FLORES Jean-Louis, Mme TAURINES-GUERRA Anna, Maires Adjoints,  
Les conseillers municipaux :  
Mr. BÉGUÉ José, Mr. FONTANILLES Gilbert, Mme AUREL Josie, Mme LE BELLER Claudine, Mme MOREL Françoise, Mme D'ANNUNZIO Monique, Mr. BOISSE Serge, Mr. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO-SERVENTI Catherine, Mme CHAPUIS-BOISSE Françoise, Mme MASSOUÉ Corinne, Mr. SANTOS Georges, Mr. DOUCHEZ Dominique, Mr. XILLO Michel, Mr. AUZEMÉRY Bertrand, Mme BORLA-IBRES Laetitia, Mme VOLTO Véronique, Mme BEUILLÉ Sylvie, Mr. CREPEL Pierre.

Représentés :

Mme BRIEZ Dominique (par Mme CHAPUIS-BOISE Françoise),  
Mme GARROS Christine (par Mr. DELMAS Jean-Paul),  
Mr. PEEL Laurent (par Mr. BEGUE José),  
Mr. ANSELME Eric (par Mr. LACOME Jean-Luc),  
Mr. BOURBON Philippe (par Mme BEUILLÉ Sylvie).

Secrétaire :

Mr. FLORES Jean-Louis.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 86/2014 - Commission communale des impôts directs / Désignation des commissaires.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), dans chaque commune et dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal, pour la durée du mandat.  
Cette commission comprend, outre le Maire ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, huit membres titulaires (et autant de suppléants) désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Mr. LACOME explique que le Conseil Municipal doit présenter une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants, et veiller à ce que les uns et les autres remplissent les conditions requises, à savoir :

○ Conditions à remplir par les commissaires : Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

○ Conditions touchant à la constitution de la commission : Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Mr. LACOME précise que la CCID a pour mission de :

- signaler au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance ;
- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et biens divers sauf si une CCID a été instituée) retenus pour déterminer la valeur locative des biens, imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, et établir les tarifs d'évaluation correspondants ;
- participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ;
- informer l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service ;
- donner un avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Mr. LACOME ajoute que la commission se réunit une fois par an, au mois de juin, et que son rôle principal est d'examiner un document (liste « 41) transmis par le service du cadastre. Cette liste recense tous les locaux de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le centre des impôts foncier depuis la précédente session de la CCID. Elle présente pour chacun d'entre eux l'évolution de son évaluation. Sa transmission à la commission permet à celle-ci de s'assurer que toutes les modifications des propriétés bâties de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale et que tous les changements ont été correctement évalués par celle-ci. Outre ce rôle d'information de l'administration fiscale en ce qui concerne les changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties de la commune, la CCID doit émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées et prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services.

Mr. LACOME indique que le Directeur des Finances Publiques ne retiendra que 8 noms sur les 16 proposés pour les titulaires et 8 noms sur les 16 proposés pour les suppléants. Il termine en indiquant que la Municipalité s'est basée sur les propositions faites lors du renouvellement du Conseil Municipal en décembre 2012.

Mme VOLTO demande si la liste des personnes est identique à la précédente.

Mr. LACOME répond que non. Il précise que certaines personnes ne sont plus contribuables sur Grenade, d'autres ne désirent plus siéger au sein de la commission ou sont décédées.

Mme VOLTO demande si un appel à candidatures a été fait.

Mr. LACOME indique qu'il n'a pas été possible de l'organiser compte tenu des délais très courts. Les contribuables qui siégeaient lors du précédent mandat ont été interrogés pour savoir s'ils souhaitaient ou non continuer. La liste a été complétée par des personnes qui s'étaient portées volontaires et qui ont des connaissances du milieu bâti de la commune.

Mme BEUILLE constate que des personnes n'habitant pas la commune figurent sur la liste. Elle demande si c'est une obligation ou si c'est un choix de la part des élus.

Mr. LACOME précise que lorsque le Directeur des Finances Publiques fait le choix des 8 personnes, il désigne nécessairement un commissaire titulaire et un commissaire suppléant résidant hors de la commune mais payant des impôts locaux sur Grenade. Il donne l'exemple de Mr. JEANJEAN qui a siégé au sein de la CCID. Mr. JEANJEAN, géomètre durant plusieurs années sur Grenade, habitait Fronton. Mr. JEANJEAN a pris aujourd'hui sa retraite, il ne remplit plus les conditions pour siéger au sein de la commission.

Mr. le Maire demande si tout le monde a bien compris le sens de cette commission et son rôle.

Mme BEUILLE demande des précisions concernant les membres de la CCID. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'une représentation proportionnelle par rapport aux listes, ou s'il s'agit d'une nomination.

Mr LACOME répond que les élus essayent de proposer des contribuables disponibles car la CCID se réunit en journée.

Mme VOLTO souhaite savoir à quel titre un agent de la commune se trouve sur la liste des suppléants.

Mr LACOME fait remarquer que la personne en question n'est pas employée par la commune, mais par la communauté de communes.

Texte délibération adoptée :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014,

Considérant qu'il convient d'instituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur Régional des Finances Publique une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter 32 noms (16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse la liste de présentation suivante :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>			
--------------------------------	--	--	--

	Prénom - Nom	Adresse	Catégorie des contribuables représentée
1	Guy BOUE	14, Allée Sébastopol 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
2	Françoise MOREL	7, Quai de Garonne 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
3	Daniel CADAMURO	720, Chemin Caussire 31330 MERVILLE	TFNB
4	Danièle LARRIEU	41B, Rue Pérignon 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
5	Monique LECOEUR	508, Route de Larra 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
6	Paul MOUREAU	30, Avenue de Guiraudis 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
7	René LOUGE	2175, Route de Larra 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
8	André ROCACHER	559, Ch. de Bagnols - St Caprais 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
9	Henri BEN AÏOUN	21A, Ch. du Pont du Diable 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
10	René PONS	18, Rue Villaret Joyeuse 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
11	José BEGUE	15, Rue Hoche 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
12	Marguerite GHILARDI	524, Chemin de Bordevieille 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
13	Didier COSSE	2, Rue du Pigeonnier 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
14	Régine GUERRE	19, Rue des Sports 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
15	Jean-Charles BRIEZ	11, Avenue de Guiraudis 31330 GRENADE	TH
16	Jean-Louis FLORES	619, Route de Launac 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH

<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>			
--------------------------------	--	--	--

	Nom - Prénom	Adresse	Catégorie des contribuables représentée
1	Barthélemy Paul BAYSSADE	2, Rue des Bains Romains - St Caprais 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
2	Pierre GEORGEL	58, Rue de la République 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
3	Germaine DALGRANDE	1287, Chemin Chambert 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
4	Arlette ANTOLINOS	41, Rue Wagram 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
5	Josie AUREL	41, Rue de la Jouclane 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
6	Laurence DAMINATO	174, Ch. d'Empradines 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
7	Sabine MANZON	12, Rue des Buches 31700 BLAGNAC	TFNB
8	Thierry VIDONI	271, Ch. de Montasse 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
9	Catherine BOULANGER	1087, Ch. d'Empradines 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
10	Kader ISSAD	4, Impasse des Graves 31330 GRENADE	TH
11	Michel XILLO	63, Rue Cazalès 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
12	Jean-Luc LACOME	573, Chemin de Montasse 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
13	Emilie DELPECH	66, Av. du 8 Mai 1945 - 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
14	Christel LEMARCHAL	Résidence « La Montgolfière » Appt n°2 2, rue Paul Bert -31330 GRENADE	TH
15	Catherine SERVENTI	10, Rue de Fontaine 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH
16	Dominique DOUCHEZ	17, Av. du 8 Mai 1945 - 31330 GRENADE	TFB+TFNB+TH

TFB = taxe foncière bâtie, TFNB = taxe foncière non bâtie, TH = taxe habitation.



Avant de clore la séance, Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir s'inscrire rapidement, auprès du secrétariat, en vue d'assurer les fonctions d'assesseurs et/ou de scrutateurs, à l'occasion des élections européennes du 25 mai 2014.

Mme VOLTO et Mme BEUILLE se portent volontaires et Mme BEUILLE s'engage à trouver d'autres personnes.

Mr le Maire remercie par avance les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 19 h. 15.



Pour validation :  
Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis FLORES,

Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,



Pour approbation :

DELMAS Jean-Paul 	LACOME Jean-Luc	FIORITO-BENTROB Gh. 	FLORES Jean-Louis 
TAURINES-GUERRA Anna 	BEGUE José 	FONTANILLES Gilbert 	AUREL Josie 
LE BELLER Claudine 	MOREL Françoise 	D'ANNUNZIO Monique	BOISSE Serge 
BRIEZ Dominique <i>représentée</i>	BEN AÏOUN Henri 	MERLO-SERVENTI C. 	CHAPUIS BOISSE Fr. 
GARROS Christine <i>représentée</i>	PEEL Laurent <i>représenté</i>	MASSONE Corinne 	SANTOS Georges 
DOUCHEZ Dominique 	XILLO Michel 	AUZEMERY Bertrand 	ANSELME Eric <i>représenté</i>
BORLA-IBRES Laetitia	VOLTO Véronique	BOURBON Philippe <i>représenté</i>	BEUILLE Sylvie 
CREPEL Pierre 			